



Chef – Cheffe d'équipe – mécanique de véhicules **Service des infrastructures**

Description sommaire du poste

Sous l'autorité du coordonnateur mécanique du Service des infrastructures, la personne titulaire de ce poste effectue diverses tâches reliées à la vérification, l'ajustement et l'entretien des pièces mécaniques, électriques, hydrauliques et électroniques des véhicules motorisés, des équipements et des outils de tous les services de la Ville.

Principales responsabilités

En plus des tâches prévues à la fonction d'un mécanicien - mécanicienne de véhicules lourds, la personne titulaire du poste devra :

- S'assurer du maintien des connaissances et du développement des habiletés de l'équipe de mécanique.
- Suivre les tâches assignées entre les membres de son équipe composée de mécaniciens - mécaniciennes et voir au maintien du bon ordre.
- Faire exécuter ou effectuer un vaste ensemble de travaux mécaniques, électriques, hydrauliques et électroniques que requièrent l'entretien, la réparation, la vérification et l'ajustement de véhicules ou d'équipements divers, lourds et légers, ainsi que de leurs composantes.
- Informer son supérieur immédiat de tout besoin en entretien supplémentaire et identifier les besoins en matériaux ou équipements pour les travaux à réaliser.
- Intervenir rapidement lors de situations d'urgence, surtout lors de la période du déneigement (mi-novembre à mi-avril) pour résoudre des problèmes opérationnels afin d'assurer la continuité du service ou d'assurer les services essentiels.
- Vérifier les véhicules et s'assurer de la conformité en fonction du certificat de vérification mécanique et de l'avis de réparation ou selon le programme d'entretien préventif (PEP) tel que prévu par la SAAQ.
- Faire exécuter ou exécuter l'entretien préventif des équipements et des véhicules par l'inspection régulière de ceux-ci et communiquer à son supérieur toute situation anormale.
- Conduire à l'intérieur ou à l'extérieur du garage, les véhicules nécessitant ou ayant subi des réparations et effectuer au besoin des essais sur route pour diagnostiquer les problèmes ou pour vérifier les réparations effectuées.
- S'assurer de l'utilisation et d'un entretien adéquat des pièces, des équipements, de l'outillage ainsi que des lieux de travail.
- S'assurer que les mécaniciens - mécaniciennes remplissent correctement les champs des bons de travail pour un suivi des interventions.
- Faire respecter les consignes de sécurité et le port des équipements de protection individuelle requis lors de l'exécution des travaux.

Cette liste n'est pas restrictive. Dans l'exercice de ses fonctions, la personne peut effectuer toutes autres tâches connexes.

Exigences

- Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en entretien de véhicules lourds routiers ou posséder une reconnaissance de compétences.
- Avoir des habiletés à accompagner une équipe de travail et à donner de la formation.
- Avoir une très bonne gestion des priorités.
- Être un très bon communicateur et un avoir bon esprit d'équipe.
- Posséder un minimum quatre (4) années d'expérience pratique dans la mécanique de véhicules lourds, des systèmes hydrauliques, électroniques et pneumatiques, et de la soudure.
- Expérience dans un garage municipal et/ou en entretien d'équipements de déneigement et de voirie un atout.
- Posséder un permis de conduire classe 3, est un atout.

Conditions de travail

HORAIRE : 40 heures par semaine et horaire d'été

- Selon l'expérience à partir de 35,37 \$ et pouvant aller jusqu'à 43,13\$.
- Environnement de travail dans un cadre très enchanteur situé dans la ville de Mont-Tremblant.
- Régime de retraite à prestations déterminées.
- Assurances collectives après la période de probation.
- Congés de maladie : 10 journées par année, payables si non utilisées. Calculé au prorata lors de l'embauche.
- Fériés et autres congés.
- Possibilité de reprendre 80 heures cumulées.

Les personnes intéressées doivent nous transmettre leur curriculum vitae ainsi qu’une lettre de motivation .
Par courriel : rh@villedemont-tremblant.gc.ca

Nous vous remercions de votre intérêt pour la Ville de Mont-Tremblant.
Seules les personnes retenues seront contactées.

La Ville de Mont-Tremblant, souscrit au principe d’équité en emploi et applique un programme d’accès à l’égalité en emploi pour les « femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées »